



**SAINT-LOUIS**  
Agglomération  
Terres d'avenir

## - AVIS DE CONCOURS -

### 1. IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

**NOM ET ADRESSE :**

SAINT-LOUIS AGGLOMERATION

Place de l'Hôtel de Ville - CS 50199 - 68305 SAINT-LOUIS CEDEX

Tél : 03.89 70 90 70

Courriel : [direction@agglo-saint-louis.fr](mailto:direction@agglo-saint-louis.fr)

Profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.info>

Le règlement du concours et les principales données du programme sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : <https://www.marches-publics.info>

Le dossier de consultation des concepteurs sera disponible gratuitement et en accès restreint aux candidats admis à concourir.

**Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :**

Le point de contact susmentionné, et l'ADAUHR-ATD68, assistant au maître d'ouvrage, Tél. : 03 89 30 13 30, courriel : [adauhr@adauhr.fr](mailto:adauhr@adauhr.fr)

**Les demandes de participation** (dossiers de candidature) et **les prestations à remettre** doivent être transmis par voie électronique via : <https://www.marches-publics.info>

### 2. OBJET DE LA CONSULTATION

**Intitulé :**

Concours restreint sur "esquisse" organisé en vue de la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre portant sur :

**Création d'un pôle de services et d'aménagements urbains et architecturaux** à Hagenthal-le-Bas, comprenant :

- La construction d'un bâtiment neuf (pôle de services de proximité) d'environ 750 m<sup>2</sup> de S.U,
- Le remaniement interne partiel d'un Multi-Accueil pour l'enfance existant, sur environ 80 m<sup>2</sup> de S.U.
- Le remaniement des aménagements périphériques, voiries internes, stationnements et plantations du site, sur environ 4 400 m<sup>2</sup> de surfaces au sol.

**Procédure de passation :**

Procédure de concours de maîtrise d'œuvre restreint, conformément aux articles L.2125-1 et R.2162-15 et suivants du Code de la commande publique

**Type de marché :** Marché de prestations intellectuelles



**Publication au JOUE : Oui**

**Description des prestations :**

Les prestations demandées aux concurrents correspondent à la partie « esquisse » d'une mission de base de maîtrise d'œuvre (domaine construction neuve d'ouvrage de bâtiment), augmentées de la production d'une maquette infographique.

**La partie de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux est estimée à 1 974 000 € HT (valeur octobre 2020).**

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) de l'OMC et par la directive 2014/24/UE sur les marchés publics.

**Classification CPV : 71 000 000-0 services d'architecture**

### **3. RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE**

**Conditions de participation - Critères de sélection des participants :**

Les candidats devront fournir les pièces suivantes :

- Lettre de candidature (DC1 ou équivalent) dûment complétée par le candidat ;
- Déclaration du candidat (DC2 à jour ou équivalent) dûment complétée par le candidat, comprenant les éléments suivants :
  - La déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ;
  - La liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de service sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat ;
  - La déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ;
  - L'indication des titres d'études et professionnels du candidat et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat ;
  - La description du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public ;
  - L'attestation d'inscription à l'Ordre des Architectes.
- Attestation sur l'honneur ou équivalent attestant que le candidat n'a fait l'objet d'aucune interdiction de concourir visée aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-10 du Code de la Commande Publique. En cas de redressement judiciaire, copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;
- Le ou les pouvoir(s) du ou des signataire(s) le ou les habilitant(s) à engager le candidat ;
- Un dossier de présentation des références, études en cours, ou expériences acquises au sein d'autres agences, jugées significatives par l'équipe candidate de son savoir-faire et de sa conception architecturale, notamment dans les domaines de la construction d'équipement publics administratifs et de bâtiments de services, énergétiquement performants, ainsi que d'aménagement urbain et paysager et de voirie - réseaux divers ;
- La fiche synoptique complétée, au format XLS ou XLSX.



En cas de recours à la sous-traitance, il convient de remplir le formulaire DC4 pour chacun des sous-traitants.

### Informations relatives à la profession

La participation est réservée à une profession déterminée : oui.

Les équipes mises en concurrence seront constituées d'un groupement composé : d'un ou de plusieurs architectes, et d'un ou de plusieurs cotraitants. Les spécialités suivantes devront être assurées par le groupement : architecture, Structure, Fluides, Economie de la construction, qualité environnementale, Aménagement urbain et paysager, VRD.

### Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :

Le marché pourra être attribué à une seule entreprise ou à un groupement d'entreprises. Le concours est ouvert aux concepteurs se présentant seuls, s'ils possèdent au sein de leur structure toutes les compétences exigées ci-après, ou aux équipes pluridisciplinaires de maîtrise d'œuvre constituées en un groupement solidaire et ce, dans un souci de bonne exécution des prestations objet du présent marché qui sont étroitement liées entre elles ; justifiant la totalité des compétences listées au règlement de consultation.

Par ailleurs, la compétence architecte constituera le mandataire du groupement.

L'architecte se présentant seul ou étant mandataire d'un groupement, ne pourra présenter qu'une seule candidature. En revanche, les bureaux d'études pourront faire partie d'un ou plusieurs groupements.

A noter que les candidats admis à présenter une offre n'auront pas la possibilité de modifier la composition de leur groupement.

## 4. PROCÉDURE

### DESCRIPTION

#### Type de concours :

Concours restreint

Nombre de participants envisagé : 3

#### Critères d'évaluation des candidatures :

Par ailleurs, conformément au règlement de la consultation : pour le 1er tour, outre la conformité des pièces du dossier de candidature, l'examen des points suivants par ordre décroissant d'importance :

- Références professionnelles du groupement en matière d'opérations similaires ;
- Moyens humains et matériels ;
- Compétences de l'équipe dédiée à la mission par rapport à la nature et aux exigences du projet.

#### Critères d'évaluation des projets :

Pour le 2ème tour, l'examen des esquisses produites par les 3 concurrents retenus lors du 1er tour portera, par ordre décroissant d'importance, sur :

- Les performances fonctionnelles (*respect du programme technique détaillé, conception et organisation fonctionnelle des locaux*)
- La performance financière (*économie générale de l'opération, coût global, capacité d'optimisation de l'enveloppe financière*)



- Les performances environnementales (*qualité environnementale, performance énergétique du projet*)
- La qualité architecturale et technique du projet
- Le calendrier de l'opération et le planning des travaux.

#### RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

- **Date limite de réception des demandes de participation : Mercredi 06 janvier 2021 à 12h00**
- **Date d'envoi des invitations à participer aux candidats sélectionnés : Semaine 05/2021**
- **Langue devant être utilisée dans le projet ou la demande de participation : Français**

#### RÉCOMPENSES ET JURY

- **Information sur les primes**  
Une ou des prime(s) sera/seront attribuée(s) : Oui.  
Nombre et montant des primes à attribuer : Des primes seront allouées aux candidats par le pouvoir adjudicateur conformément aux propositions du jury. Seuls les candidats ayant remis des prestations conformes au règlement et au programme du concours bénéficieront d'une prime forfaitaire de 10 000,00 € HT soit 12 000,00 € TTC.
- **Détail des paiements à verser à tous les participants : 1 prime par candidat retenu pour le 2ème tour.** Pour l'attributaire du marché, cette indemnité viendra en déduction des honoraires dus pour la maîtrise d'œuvre du projet, au titre des études.
- **Contrats faisant suite au concours :**  
Le(s) lauréat(s) du concours sera/seront attributaires(s) des marchés de services faisant suite au concours : Oui.
- **Indemnité relative à la maquette infographique :** une somme de 2 000,00 € HT soit 2 400,00 € TTC par équipe sera allouée en sus des primes de concours, et aux mêmes conditions.
- **Décision du jury**  
La décision du jury est contraignante pour le pouvoir adjudicateur : Oui.
- **Noms des membres du jury sélectionnés :**  
Cf. règlement de la consultation

#### 5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

##### Conditions d'obtention du dossier de consultation :

Le DCE est dématérialisé : il est consultable, téléchargeable gratuitement, et disponible uniquement sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur à l'adresse électronique suivante : <http://www.marches-publics.info>. Ainsi, aucun DCE sous format papier ne sera fourni aux candidats.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

La responsabilité du pouvoir adjudicateur ne saurait être engagée par des documents non téléchargés sur le profil d'acheteur de la collectivité.

L'accès au téléchargement du DCE est direct et possible sans identification. Cependant, en cas de téléchargement anonyme, il appartient aux candidats de se tenir à jour régulièrement des évolutions qui pourraient être apportées au DCE (compléments, corrections, modifications). Aussi, lors du téléchargement du DCE, il est recommandé aux candidats de créer un compte sur le profil d'acheteur (<http://www.marches-publics.info>) où ils renseigneront notamment le nom de l'organisme soumissionnaire et une adresse électronique afin de les tenir informés des modifications éventuelles intervenant en cours de procédure (ajout d'une pièce au DCE, envoi d'une liste de réponses aux questions posées...).



**Modalités de remise des plis :**

L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'en application du processus de dématérialisation totale, généralisé à compter du 1er octobre 2018, seuls les plis transmis par voie électronique et déposés sur le profil d'acheteur à l'adresse mentionnée à l'article 1 du présent avis, seront ouverts et examinés.

La remise des dossiers (dossier de candidature et dossier du projet) se fera en conséquence sur le profil d'acheteur, dont l'adresse est également mentionnée dans l'avis de concours.

Toutefois, les candidats sélectionnés pour la seconde phase (phase projet) devront, en sus du dépôt de leur pli par voie dématérialisée, transmettre séparément par voie postale ou contre récépissé leurs documents graphiques (deux planches « portrait » de format A0 - voir article 9.2 du règlement de concours). Ces pièces graphiques seront destinées à être exposées dans la salle du jury. La transmission de ces documents graphiques devra respecter les contraintes relatives aux date et heure limites de remise des offres.

**Renseignements complémentaires :**

L'obtention des renseignements et documents complémentaires est explicitée à l'article 15.1 du règlement de concours.

Le Président de SAINT-LOUIS Agglomération pourra à tout moment décider de ne pas donner suite à la mise en concurrence.

**PROCÉDURES DE RECOURS**

**Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal administratif de Strasbourg  
31 avenue de la Paix BP 51038  
67070 STRASBOURG CEDEX  
Tél : 03 88 21 23 23  
Courriel : [greffe.ta-strasbourg@juradm.fr](mailto:greffe.ta-strasbourg@juradm.fr)

**Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :**

Tribunal administratif de Strasbourg  
31 avenue de la Paix BP 51038  
67070 STRASBOURG CEDEX  
Tél : 03 88 21 23 23  
Courriel : [greffe.ta-strasbourg@juradm.fr](mailto:greffe.ta-strasbourg@juradm.fr)

**Organe chargé des procédures de médiation**

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Différends relatifs aux marchés publics  
Préfecture de Meurthe et Moselle  
1 rue du Préfet Claude Erignac  
54038 NANCY CEDEX  
Tél : 03 83 34 25 65  
Courriel : [caroline.page@meurthe-et-moselle.gouv.fr](mailto:caroline.page@meurthe-et-moselle.gouv.fr)

**DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS :** Le présent avis a été envoyé au JOUE, et au BOAMP le lundi 23 novembre 2020

